

Cartographie des appétits relatifs à la responsabilité civile d'AIG Canada



Ce guide englobe notre appétit général pour le risque concernant l'assurance responsabilité civile primaire et excédentaire. Notre appétit relatif à un compte précis sera déterminé en fonction des caractéristiques de risque particuliers du compte en question. Veuillez communiquer avec votre souscripteur local ou votre partenaire de distribution pour toute question, y compris pour les questions liées à l'appétit d'AIG pour les industries, les catégories ou les couvertures non mentionnées dans le présent guide.

Industrie	Responsabilité générale	Responsabilité civile complémentaire principale	Responsabilité civile excédentaire moyenne	Responsabilité civile excédentaire élevée	Responsabilité automobile commerciale
Agriculture et pêche	●	●	●	●	●
Automobile	●	●	●	●	●
Organisations caritatives/ONG	●	●	●	●	●
Communications, média et technologie	●	●	●	●	●
Construction (à l'exclusion du secteur américain de la construction)	●	●	●	●	●
Éducation	●	●	●	●	●
Énergie	●	●	●	●	●
Institutions financières	●	●	●	●	●
Alimentation et boissons	●	●	●	●	●
Foresterie, pâte et papier	●	●	●	●	●
Tourisme d'accueil et loisirs	●	●	●	●	●
Industrie manufacturière	●	●	●	●	●
Métaux et minéraux	●	●	●	●	●
Services professionnels	●	●	●	●	●
Secteur public ou municipalités	●	●	●	●	●
Immobilier (commercial)	●	●	●	●	●
Immobilier (résidentiel)	●	●	●	●	●
Vente au détail	●	●	●	●	●
Transports	●	●	●	●	●
Services publics	●	●	●	●	●
Distributeurs en gros	●	●	●	●	●

La capacité globale d'AIG Canada est de 25 M\$:

- La capacité globale, selon des caractéristiques du risque, peut nécessiter une ventilation entre les couches responsabilité civile générale, responsabilité civile complémentaire et responsabilité civile excédentaire
- La capacité ne peut être déployée en totalité pour un risque donné
- Responsabilité civile générale primaire — Capacité maximum de 5 M\$
- Responsabilité civile complémentaire principale (garantie comprise dans les premiers 25 M\$ de la tour de responsabilité) — les garanties minimums dépendront des caractéristiques du risque — Capacité maximum de 15 M\$
- Responsabilité automobile commerciale — Capacité maximum de 5 M\$
- Responsabilité civile excédentaire moyenne (garantie allant de 25 M\$ à jusqu'à 100 M\$) — Capacité maximum de 25 M\$
- Responsabilité civile excédentaire élevée (garantie de plus de 100 M\$) — Capacité maximum de 25 M\$

- Appétits importants
(en fonction de l'examen du compte concerné)
- Appétits limités
(peut être envisagé selon les caractéristiques de risque particulières)
- Aucun appétit

REMARQUE : L'information ci-dessus concerne généralement les risques liés à la Responsabilité civile générale, mais elle demeure assujettie aux directives concernant la Responsabilité civile automobile et de composition de la flotte (c.-à-d., les grandes flottes peuvent rendre un risque moins intéressant, quelle que soit la classe d'affaires) et la souscription de risques particuliers.

American International Group, Inc. (AIG), est l'une des principales sociétés d'assurance internationales. Le groupe de sociétés membres d'AIG offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de solutions de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 80 pays et territoires. Nous offrons divers produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs actifs, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Les actions ordinaires d'AIG sont négociées sur la bourse de New York.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur AIG en consultant les sites suivants : www.aig.com | YouTube : www.youtube.com/aig | Twitter : @AIGinsurance www.twitter.com/AIGinsurance | LinkedIn : www.linkedin.com/company/aig. Ces références contenant des informations supplémentaires sur AIG ont été fournies à titre de commodité, et les informations contenues sur ces sites Web ne sont pas intégrées par référence dans le présent document.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance commerciale et d'assurance consommateur au Canada. La présente protection pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par de tierces parties indépendantes. Le logo d'AIG et le nom AIG sont des marques de commerce déposées de l'American International Group, Inc., utilisées sous licence par La Compagnie d'assurance AIG du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur AIG Canada, visitez notre site Internet à l'adresse suivante : www.aig.ca/fr.